

Université de Moncton

SÉNAT ACADEMIQUE

réunion du 2 novembre, 1963

RAPPORT

Dans la salle de lecture de l'édifice de la rue Church, le Président ouvre la réunion à 10 heures de la matinée. Tous les membres sont présents sauf : Dr Brian T. Newbold, qui représente l'Université à l'APIC; M. Aurèle Young, à l'ACFAS; M. Raymond LeBlanc, aux études à Halifax.

Après la lecture du rapport de la première réunion à l'assemblée et les corrections faites, M. J. Cadieux en propose l'adoption. Appuyé par le R. P. Gauvin, le rapport est accepté.

*Comités permanents*

Les comités permanents ne se sont pas réunis parce qu'une certaine quantité de leur travail dépendait des décisions prises par le Conseil de la Faculté des Arts et celui-ci ne s'est réuni que la semaine dernière.

*Comités spéciaux*

A) Comme la secrétaire de M. Alex Boudreau n'a pas eu le temps de photocopier le rapport concernant le Collège Jésus-Marie, le compte rendu est remis à l'après-midi.

b) Le R. P. Francis Bourque nous donne le rapport du comité spécial chargé d'étudier la requête présentée au Sénat par la Rév. Sr Larose le 15 juillet dernier. Le R. P. Cormier nous fait aussi un rapport de la rencontre avec la Mère Provinciale des Religieuses Hospitalières.

Le Sénat exprime le désir que les lettres et tous les rapports particuliers soient inclus dans un rapport complet.

Le R. P. Lanteigne propose que le comité fasse un rapport complet et objectif avant que le Sénat se prononce sur l'École des infirmières. Appuyé par le père P. Bourque, la proposition est acceptée.

*Rapports des facultés*

Le doyen des sciences donne au Sénat un aperçu du travail accompli dans la faculté des sciences et des efforts pour obtenir un personnel plus qualifié.

Le Sénat ajourne pour dîner.

Reprise des discussions à 13 h 30.

*Comité spécial*

M. Alex. Boudreau présente le rapport du comité chargé d'étudier la question du Collège Jésus-Marie. Le Sénat discute le rapport mais ne prend aucune décision avant de connaître la requête officielle du Collège. Le Sénat est d'avis que le président fasse part à la délégation des décisions suivantes :

1. - " Que, moyennant l'approbation des autorités du Collège de Bathurst, les élèves qui sont présentement en dernière année (Philo II) au Collège Jésus-Marie soient autorisés à poursuivre leurs études jusqu'à la fin de l'année, et que, à la collation des grades au Collège de Bathurst en mai prochain, le baccalauréat ès Arts soit remis à celles qui auront réussi - pourvu que soient appliquées les dispositions de l'article suivant :

2. - Qu'un comité spécial, composé du doyen et du vice-doyen de la Faculté des Arts du secrétaire général de l'Université, du préfet des études du Collège de Bathurst et de la directrice des études au Collège Jésus-Marie, soit nommé par le Sénat académique pour surveiller les activités académiques des élèves de Philo II; que le mandat de ce comité soit rigoureusement restreint aux fonctions suivantes : la supervision des programmes et de l'enseignement, le contrôle rigoureux des examens à la fin de chacun des deux semestres et présentation d'un rapport au Sénat sur l'éligibilité des candidates au baccalauréat ès Arts. "

*Délégation du Jésus-Marie*

À 15 heures, après rendez-vous, le Sénat accueille la délégation du Collège Jésus-Marie et le R. P. Recteur leur souhaite la bienvenue.

M. F. A. Fafard, président de la délégation, présente les membres de son groupe : Mère St-Jean de Kenty, r.j.m.; Mère St-Aristide, r.j.m.; MM. Alphonse Chiasson, Livain Mallet, Me Gérard Godin. M. Fafard nous donne l'objet de leur visite et nous dit qu'ils sont les délégués des autorités religieuses du diocèse, des autorités civiles, de la Chambre de Commerce et surtout de la population du bas du comté de Gloucester.

Me Gérard Godin présente le mémoire du Collège.

Le Sénat ne peut prendre aucune décision avant que le comité ait eu le temps d'étudier la requête. Le R. P. Recteur demande

que des copies de toute la documentation se rapportant à la question soient envoyées au comité pour que les membres du comité puissent en faire une étude plus approfondie.

Le président du Sénat assure à la délégation que les étudiantes inscrites en Philo II recevront leur baccalauréat moyennant les conditions énoncées plus haut.

#### *Autre proposition*

Après le départ de la délégation, M. Jean Cadieux propose que le comité, composé du Père Clément Cormier, de M. A. Boudreau, du juge Cormier, s'adjoigne le père Desjardins et d'autres membres nécessaires pour étudier la demande du Collège Jésus-Marie. Cette proposition appuyée par le R. P. Paul Bourque, est adoptée.

Ajournement pour le souper jusqu'à 19 heures.

#### *Rapport des facultés*

##### *École de Commerce*

Le Directeur parle des réalisations de l'année et des projets futurs.

Suggestion : Le p. Francis Bourque suggère que l'École de Commerce organise au Collège Saint-Louis des cours de perfectionnement professionnel pour la région du Madawaska.

##### *École de Psychologie et d'Éducation*

Le R. P. Soucie nous expose l'activité de l'École de Pédagogie et en particulier les activités du directeur et des professeurs.

##### *Services extérieurs*

Le Directeur nous donne un résumé des cours qui relèvent de son département et nous fait part de sa participation aux différentes associations professionnelles. Il nous communique aussi que M. Donat Lacroix viendra lui prêter main forte en janvier et que rien n'a été fait au sujet de la structuration des cours d'été ni de la publicité.

Quant aux cours du soir et d'été, une question est soulevée relativement au travail obligatoire parce que, disent les élèves d'ailleurs, les cours relevant de St-Joseph ne comportent aucun travail supplémentaire et ceci crée un malaise parmi les professeurs-étudiants. D'après le directeur des services extérieurs et celui des cours d'été, il est bien

entendu que les professeurs sont sensés donner du travail aux élèves.

#### *Suggestions*

Comme le texte destiné au répertoire de la F.U.C. a déjà été étudié et, en partie corrigé le président, vu le nombre d'item à l'ordre du jour et l'heure avancée suggère aux membres du Sénat de relire le texte en particulier et de transmettre leurs observations au secrétaire général.

#### *Annuaire*

Le président demande au secrétaire général de miméographier l'annuaire pour la prochaine réunion.

#### *Formule*

Pour uniformiser l'expédition des notes et réduire la papperasse au minimum, il est convenu d'employer une formule en cinq copies pour toute la Faculté des Arts.

#### *Costume académique*

Pour synchroniser davantage la vie des collèges affiliés, le R. P. Gauvin exprime le désir d'avoir un ordo commun et il demande que le comité des règlements académiques pourra se faire graduellement.

#### *Ordo commun*

Pour synchroniser davantage la vie des collèges affiliés, le R. P. Gauvin exprime le désir d'avoir un ordo commun et il demande que le comité des règlements académiques le prépare avant la prochaine réunion du Sénat.

#### *Faculté des Arts*

Le R. P. Desjardins fait la lecture du rapport du Conseil de la Faculté des Arts. Le R. P. Lanteigne soulève les points suivants du rapport et il exprime le désir de les faire étudier par le comité des programmes :

no 5 - barème de notes

6 - système de crédit. Laboratoire.

8 - promotion et mention - valeur des semestres 40 % - 60 %

moyenne générale - B.A. avec mention

distinction - cumulatif pour les 4 années

11 - contrôle académique - plus de précision

12 - programme provisoire - mieux définir les cours à option.

*Plan de pension N.B.T.A.*

Avant l'ajournement, le R. P. Lanteigne demande qu'une étude soit faite au sujet du plan de pension de la N.B.T.A. pour y associer les professeurs de l'université et des collèges affiliés. M. Cadieux et le père Soucie étudieront le problème et présenteront un rapport au Sénat.

*Suggestions*

Qu'un rapport du Président soit publié pour faire connaître les activités de l'Université.

Que l'Université se fasse connaître davantage en envoyant ses professeurs comme conférenciers dans les différents collèges et écoles.

Que les collèges affiliés donnent aux différentes facultés ou écoles le nom d'anciens élèves qui seraient intéressés à enseigner à l'Université.

Que la publicité soit coordonnée entre les différentes facultés ou écoles et qu'un responsable " spécialiste " soit assigné pour toute la publicité.

Qu'une réfection fasse partie des réunions.

Ajournement à 22 heures.